

Règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire de l'école « Les Prés Vers... » à Villers-la-Loue et Gérouville.

Année scolaire 2023-2024

Nom et prénom de l'enfant :

1. *L'accueil extrascolaire est organisé pour*

- Créer une structure liée à l'école accessible aux enfants qui la fréquentent en dehors des heures de cours proprement dites
- Répondre aux besoins des parents en proposant un lieu d'épanouissement à leurs enfants
- Assurer une transition harmonieuse et positive entre la maison et l'école, dans un lieu sécurisant et enrichissant.

2. *Personnel d'encadrement :*

A Gérouville :

La responsable de l'accueil extrascolaire est Madame Estelle ANTOINE
(0492/96.70.98), Ecole : 063/ 58 17 02

A Villers-la-Loue : VILLE / VILLERS-LA-LOUE

La responsable de l'accueil extrascolaire est Madame Angéline DURENNE
(0499/20.30.78), Ecole : 063/57 1640

3. Organisation pratique :

Les parents sont tenus d'inscrire leur enfant selon une des modalités ci-dessous :

- Sur les tableaux destinés aux inscriptions « garderie » qui se trouvent dans l'entrée de chaque implantation
- Après de l'accueillante
- Par un mot dans le journal de classe de l'enfant

Les parents remplissent la fiche de renseignements demandée lors de la première inscription

Les horaires d'accueil (le matin de 7 h jusqu'au début des cours, le soir de la fin des cours à 18h) sont à respecter scrupuleusement. En cas de retard, les parents préviennent l'accueillante aussi vite que possible au numéro de GSM repris plus haut. Il est important de prévenir et d'inscrire votre enfant car les accueillantes ne seront pas présentes si aucun enfant n'est inscrit.

Si quelqu'un d'autre que les parents ou la personne habituelle vient rechercher l'enfant, il faut en avoir prévenu l'accueillante, la titulaire ou la directrice.

Les enfants visiblement souffrants ou malades ne sont pas admis à l'accueil. Si un enfant est malade pendant la garderie ou subit un accident, l'accueillante juge de la nécessité d'en avertir immédiatement les parents pour qu'ils viennent le rechercher. En fonction de la gravité de l'état de l'enfant, l'accueillante se réserve le droit d'appeler le 112 ou un médecin si nécessaire.

Des photos de vos enfants peuvent être prises lors des temps d'accueil pour illustrer une activité. Dans le strict respect du RGPD et avec votre autorisation, ces photos peuvent être affichées dans les locaux d'accueil. Vous pouvez à tout moment avoir accès à vos données et vous pouvez les faire corriger.

Les règles de vie en vigueur à l'école le sont aussi lors des temps d'accueil parascolaires. Nous attendons des enfants

- Qu'ils adoptent une attitude correcte vis-à-vis des autres enfants et des accueillantes
- Qu'ils respectent les lieux et le matériel mis à leur disposition

Tout comportement inadapté qui nuirait à la vie en groupe vous sera rapporté ainsi qu'à la direction de l'école et fera l'objet de mesures réparatrices pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil.

Un règlement de vie spécifique à l'ATL, principalement pour la période des temps de midi, sera expliqué à tous les enfants dès la première semaine de la rentrée et sera rappelé après chaque période de congé. Ce règlement sera revu et amélioré si nécessaire.

Il est évident que l'accueillante peut et doit, le cas échéant, sanctionner un élève si celui-ci a un comportement inapproprié. D'abord par un avertissement oral, ensuite par un mot dans le journal de classe et si le comportement perdure en avertir la direction qui prendra, d'un commun accord avec l'accueillante et en fonction de la gravité des faits, une sanction et en avertira les parents.

- Les accueillantes veilleront à créer un climat de confiance, seront à l'écoute des enfants et de leurs parents dans la discrétion et la bienveillance voulue.

Ecole «les prés vers...»

GÉROUVILLE / VILLERS-LA-LOUE